

RSPG – Activités 2025 – 2026

Participation des adhérents aux frais engagés par le club

Introduction

Pour les activités d'intérieur, la RSPG engage des dépenses pour :

- L'utilisation temporaire de locaux
- La rémunération d'animateurs professionnels, pour des raisons de sécurité (Aquagym) ou faute d'animateur bénévole breveté (Gymnastique de maintien en forme), Yoga.

Le club doit équilibrer son budget, sans perte ni profit ; c'est la raison pour laquelle il est demandé aux adhérents de participer à ces frais (voir également le tableau des activités, programme et horaires)

Frais d'utilisation temporaire de locaux

Pour chacune des activités pratiquées entièrement ou partiellement en salle G.Giroud, louée à l'ASCEE 05, il vous est demandé de régler **10 €** par chèque à l'ordre de la RSPG, pour l'ensemble de la saison. Par exemple, pour la pratique du Tai-chi et du Tennis de table : chèque de 20 €.

Frais d'animation professionnelle + 10€ pour la salle

- Aquagym : **40 €** pour la saison
- **Gymnastique de maintien en forme** : votre participation 55€+10€ = 65 € pour la saison
- **Hatha yoga** : Votre participation pour la saison 55€+ 10€ = 65€ pour la saison

Rappel

Les inscriptions aux activités d'intérieur 2025-2026

Pour les renouvellements de licences : A partir du lundi 11 août 2025 sur ffrs360 et à la permanence du club à partir du mercredi 20 août pour les adhérents qui n'ont pas accès à internet.

Pour les nouveaux adhérents et les renouvellements de licence: A partir du 1^{er} septembre sur ffrs360 et à la permanence du club chaque mercredi de 9h à 11h

Mise à jour : 10.08.2025